

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

[Accueil](#) > [Trouver une certification](#) > [Répertoire national des certifications professionnelles](#) > [Animateur d'équitation](#)[← Retour à la recherche](#)

Animateur d'équitation

Code de la fiche :
RNCP42622Etat :
Active[↓ Télécharger la fiche](#) [? Aide en ligne](#) [🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel

Nomenclature
du niveau de qualification**Niveau 3**

Code(s) NSF

212t : Soins des animaux, soins vétérinaires
335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s)

15436 : Éducation sportive
15479 : Sport équestre
21099 : Soins chevalDate d'échéance
de l'enregistrement**17-07-2029**

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION	34438670100074	FFE	https://www.ffe.com/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'Animateur d'équitation permet de répondre aux besoins en compétences nécessaires à l'exercice des emplois de catégorie 1 d'Animateur soigneur et de Cavalier soigneur de la convention collective des personnels des activités hippiques (IDCC 7026).

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités équestres nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. L'Animateur d'équitation permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Il exerce ses activités pédagogiques sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

Activités visées :

Accueil, information et sensibilisation des publics de la structure équestre

Animation de la structure équestre et promotion de ses activités

Mise en œuvre des opérations contribuant à l'organisation de la structure équestre et au déroulement de ses activités

Préparation et organisation de la mise en œuvre de séances d'activités équestres sécurisées

Encadrement, animation et sécurisation de séances d'activités équestres

Évaluation de séances et réalisation de bilans

Mise en œuvre des soins courants des équidés

Suivi de l'emploi de la cavalerie d'école et mise en œuvre du convoyage

Entretien, maintenance et sécurisation des installations et du matériel de la structure équestre

Conduite du travail d'entretien de la cavalerie d'école

Compétences attestées :

Accueillir les publics pour leur présenter la structure et les activités et créer un climat de confiance, en adaptant sa posture et sa communication, en les interrogeant sur leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation sécurisée, respectueuse et éthique avec les équidés en expliquant leurs besoins fondamentaux, comportements, mode de vie et les règles de sécurité.

Mettre en œuvre le programme d'animation défini pour favoriser la participation et l'engagement des pratiquants, en tenant compte de leurs attentes et de leurs caractéristiques, en portant une attention particulière à l'inclusion des publics spécifiques et en prenant en compte le projet de la structure équestre et les enjeux environnementaux.

Valoriser les activités de la structure pour optimiser sa fréquentation et renforcer son attractivité, en choisissant, parmi les supports à sa disposition, ceux les plus adaptés aux publics, y compris en situation de handicap et en adoptant un discours et une attitude professionnelle et commerciale appropriés et conformes avec le rôle d'éducateur

Préparer la mise en œuvre des activités de la structure pour assurer le bon déroulement et la qualité du service en anticipant la disponibilité des espaces, du matériel et de la cavalerie selon les consignes données

Assurer le suivi administratif courant des activités afin de contribuer au fonctionnement de la structure, en respectant les procédures internes et en utilisant les outils numériques à disposition.

Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées.

Choisir des mises en situation adaptées au niveau et aux caractéristiques des cavaliers et notamment des publics en situation de handicap pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés.

Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée, respectueuse du bien-être équin et adaptée aux conditions climatiques afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, notamment du public, en situation de handicap, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité.

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers et notamment des publics en situation de handicap, en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré et notamment des publics en situation de handicap et en valorisant la relation avec les équidés

Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité

Évaluer une séance pour ajuster la progression ultérieure et optimiser l'agrément des pratiquants, le bien-être des équidés et la sécurité de tous, en analysant le déroulement, et en exploitant des observables adaptés, les retours des pratiquants et ceux de l'équipe d'encadrement.

Analyser sa pratique professionnelle pour enrichir son répertoire de mises en situation et améliorer sa démarche pédagogique en s'appuyant sur l'expérience vécue et les échanges avec l'équipe pédagogique

Évaluer l'état physique et comportemental des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se référant aux indicateurs clés validés scientifiquement

Assurer en sécurité les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être et conserver leur intégrité, en mobilisant les connaissances et techniques adaptées, conformément aux procédures en vigueur dans la structure, en adoptant un comportement éco-responsable et en signalant toute anomalie

Réaliser le suivi de l'emploi de la cavalerie d'école pour préserver l'intégrité des équidés et adapter leur utilisation, en tenant compte de leurs particularités, de leur niveau d'éducation, des activités mises en œuvre et des consignes transmises.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage des équidés garantissant leur bien-être et la sécurité de tous, en utilisant les gestes et moyens adaptés

Évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou les remplacements nécessaires en se référant aux normes de sécurité en vigueur, aux préconisations des fabricants et aux consignes transmises

Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier et les procédures de sécurisation de la structure pour garantir la disponibilité des équipements, prolonger leur durée de vie et protéger les pratiquants, les équidés et les tiers, en respectant les normes professionnelles et les préconisations environnementales

Conduire en sécurité le travail d'entretien non monté d'un équidé d'école pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues

Conduire en sécurité le travail d'entretien monté d'un équidé d'école sur le plat pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues

Conduire en sécurité le travail d'entretien monté d'un équidé d'école à l'obstacle et/ou en terrain varié pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues

Modalités d'évaluation :

Production et soutenance d'un rapport de stage

Mise en situation professionnelle "Conduite de séance en sécurité"

Mise en situation professionnelle "Suivi de la cavalerie et entretien des matériels et des installations"

Mise en situation professionnelle "Démonstrations techniques"

Blocs de compétences

RNCP42622BC01 - Participer au fonctionnement et au développement de la structure équestre

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accueillir les publics pour leur présenter la structure et les activités et créer un climat de confiance, en adaptant sa posture et sa communication, en les interrogeant sur leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap. Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation sécurisée, respectueuse et éthique avec les équidés en expliquant leurs besoins fondamentaux, comportements, mode de vie et les règles de sécurité. Mettre en œuvre le programme d'animation défini pour favoriser la participation et l'engagement des pratiquants, en tenant compte de leurs attentes et de leurs caractéristiques, en portant une attention particulière à l'inclusion des publics spécifiques et en prenant en compte le projet de la structure équestre et les enjeux environnementaux. Valoriser les activités de la structure pour optimiser sa fréquentation et renforcer son attractivité, en choisissant, parmi les supports à sa disposition, ceux les plus adaptés aux publics, y compris en situation de handicap et en adoptant un discours et une attitude professionnelle et commerciale appropriés et conformes avec le rôle d'éducateur Préparer la mise en œuvre des activités de la structure pour assurer le bon déroulement et la qualité du service en anticipant la disponibilité des espaces, du matériel et de la cavalerie selon les consignes données Assurer le suivi administratif courant des activités afin de contribuer au fonctionnement de la structure, en respectant les procédures internes et en utilisant les outils numériques à disposition.	Production et soutenance d'un rapport de stage

RNCP42622BC02 - Préparer et conduire en sécurité des séances d'initiation aux activités équestres

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées. Choisir des mises en situation adaptées au niveau et aux caractéristiques des cavaliers et notamment des publics en situation de handicap pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés. Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée, respectueuse du bien-être équin et adaptée aux conditions climatiques afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, notamment du public, en situation de handicap, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité. Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers et notamment des publics en situation de handicap, en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance. Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré et notamment des publics en situation de handicap et en valorisant la relation avec les équidés Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité Évaluer une séance pour ajuster la progression ultérieure et optimiser l'agrément des pratiquants, le bien-être des équidés et la sécurité de tous, en analysant le déroulement, et en exploitant des observables adaptés, les retours des pratiquants et ceux de l'équipe d'encadrement. Analyser sa pratique professionnelle pour enrichir son répertoire de mises en situation et améliorer sa démarche pédagogique en s'appuyant sur l'expérience vécue et les échanges avec l'équipe pédagogique	Mise en situation professionnelle "Conduite de séance en sécurité"

RNCP42622BC03 - Assurer en sécurité le travail d'entretien et le suivi de la cavalerie d'école ainsi que l'entretien du matériel et des installations

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Évaluer l'état physique et comportemental des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se référant aux indicateurs clés validés scientifiquement Assurer en sécurité les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être et conserver leur intégrité, en mobilisant les connaissances et techniques adaptées, conformément aux procédures en vigueur dans la structure, en adoptant un comportement éco-responsable et en signalant toute anomalie Réaliser le suivi de l'emploi de la cavalerie d'école pour préserver l'intégrité des équidés et adapter leur utilisation, en tenant compte de leurs particularités, de leur niveau d'éducation, des activités mises en œuvre et des consignes transmises. Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage des équidés garantissant leur bien-être et la sécurité de tous, en utilisant les gestes et moyens adaptés Évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou les remplacements nécessaires en se référant aux normes de sécurité en vigueur, aux préconisations des fabricants et aux consignes transmises Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier et les procédures de sécurisation de la structure pour garantir la disponibilité des équipements, prolonger leur durée de vie et protéger les pratiquants, les équidés et les tiers, en respectant les normes professionnelles et les préconisations environnementales Conduire en sécurité le travail d'entretien non monté d'un équidé d'école pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues Conduire en sécurité le travail d'entretien monté d'un équidé d'école sur le plat pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues Conduire en sécurité le travail d'entretien monté d'un équidé d'école à l'obstacle et/ou en terrain varié pour maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants, en préservant son intégrité physique et morale, en employant des techniques adaptées et en respectant les consignes reçues	Mise en situation professionnelle "Suivi de la cavalerie et entretien des matériels et des installations" Mise en situation professionnelle "Démonstrations techniques"

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification est validée par le cumul des 3 blocs. La validation de chaque bloc fait l'objet d'une attestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce principalement dans le champ des activités équestres au sein des structures suivantes :

Centres équestres et poney clubs dispensant l'enseignement de l'équitation

Ecuries de pension de chevaux de propriétaires proposant ou non une activité d'enseignement

Il peut parfois, notamment lorsque son activité se concentre dans le domaine des soins aux équidés et/ou lorsqu'il dispose d'un niveau de technique équestre satisfaisant, exercer au sein des entreprises suivantes :

Elevages

Ecuries de compétition et/ou de commerce

L'Animateur d'équitation exerce son métier, en équipe, au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics. Il relève principalement du statut salarié.

Type d'emplois accessibles :

Animateur d'équitation

Animateur soigneur

Soigneur

Cavalier soigneur

Code(s) ROME :

G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

G1204 - Éducation en activités sportives

A1501 - Aide aux soins animaux

Références juridiques des réglementations d'activité :

Encadrement professionnel des APS : La profession relève de l'article L212-1 du code du sport qui prévoit une triple obligation de qualification, d'honorabilité et de déclaration. L'Animateur d'équitation figure à l'Annexe II-1 du code du sport et/ou dans les arrêtés dits « droits acquis » qui listent les certifications professionnelles permettant l'encadrement des activités sportives contre rémunération.

Transport d'animaux vivants : Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs. Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense de ce certificat, et reconnaît le titre à finalité professionnelle "Animateur d'Equitation" comme valant dispense par l'arrêté du 14 janvier 2022

Détention d'équidés : Cette réglementation résulte de la publication du décret 2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, entré en vigueur le 1er janvier 2023. Ce texte prévoit notamment la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les détenteurs d'équidés.

Voie d'accès**Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :**

Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;

Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE :

Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;

Lorsque la formation se déroule en apprentissage : sur une durée inférieure à 2 ans : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature ; Sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques » (PSC) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé : • du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'État, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ; • de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes : être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres (*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE. Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés. Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : • du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'État, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ; • de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes : être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres (*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE. Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés. Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : • du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'État, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ; • de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes : être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres (*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE. Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés. Les agents de la Direction Technique	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury	
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : • du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'État, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ; • de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes : être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres (*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE. Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés. Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury est composé : • du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'État, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ; • de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes : être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres (*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE. Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés. Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP42622BC01 - Participer au fonctionnement et au développement de la structure équestre	<u>RNCP41108 - Accompagnateur de tourisme équestre</u>	RNCP41108BC01 - Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.
RNCP42622BC03 - Assurer en sécurité le travail d'entretien et le suivi de la cavalerie d'école ainsi que l'entretien du matériel et des installations	<u>RNCP41108 - Accompagnateur de tourisme équestre</u>	RNCP41108BC03 - Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP37414 - Animateur d'équitation</u>

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
21/11/2009	Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Animateur poney avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Date de décision	17-07-2026
------------------	------------

Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	17-07-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	17-07-2033

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2025	676	11	66	37	-
2024	589	3	76	54	47

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP37414</u>	Animateur d'équitation

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)